



Número de Révision: 001.2

Date de sortie: 09/08/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage® Outdoor Wood Glue	Numéro IDH:	442185
Type de produit:	Colle pour l'encollage du bois	Région:	Canada
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Votre contact:	
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Téléphone: +1 (905) 814-6511	
		MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711	
		TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887	
		Internet: www.henkelna.com	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

NON CLASSIFIÉ. LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
Rien	Rien

PICTOGRAMME(S)

Rien

Conseils de prudence

Prévention:	Non prescrit
Intervention:	Non prescrit
Stockage:	Non prescrit
Élimination:	Non prescrit

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Rien	Rien	Rien

* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation: Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Contact avec la peau: Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse.

Numéro IDH: 442185

Nom du produit: LePage® Outdoor Wood Glue

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

Ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.

Symptoms: Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: carbon dioxide, mousse, poudre Brouillard d'eau

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour garder frais les récipients exposés à l'action du feu et disperser les vapeurs.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Non disponible

Méthodes de nettoyage: Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact prolongé ou répété de cette matière avec la peau. Conserver hors de la portée des enfants.

Stockage: Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 0 °C (32°F) Protéger du gel. Entreposer en lieu sec et frais. Garder les contenants clos quand ils ne sont pas utilisés.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Rien	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: vêtement de protection approprié

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Légère
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	2.60 - 4.00
Pression de vapeur:	17.0000000 mbar (20.0 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	100 °C (212°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.0790
Densité de vapeur:	Plus lourd que l'air
Point d'éclair:	Non disponible
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	1.00 (eau = 1)
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0.00 %; 11 g/l
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone.
Produits incompatibles:	Néant
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Ne pas congeler. Chaleur excessive.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Peau, Yeux

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Sans risque dans des conditions normales d'usage.
Contact avec la peau:	Peut causer une légère irritation de la peau.
Contact avec les yeux:	Le contact avec les yeux peut causer une légère irritation.
Ingestion:	Ne devrait pas être nocif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Rien	Rien	Rien

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Rien	Rien	Rien	Rien

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/MDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Donna Houston, Spécialiste, Affaires Réglementaires

Date de sortie: 09/08/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.